

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 mars 2022

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Marc PERRIN informe le conseil de la démission de M. Jean-Georges MONÉRAU, conseiller municipal pendant plus de 20 ans et le remercie pour son investissement et sa disponibilité aux services de la commune

C'est avec émotion que Martine GENTIL annonce son départ de la commune pour des raisons familiales et ainsi sa démission du poste de première adjoint au 1^{er} avril. M. le Maire et l'ensemble du conseil la remercient pour son implication dans la vie communale.

I / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2022

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	126 722.25 €
	Recettes de l'exercice	165 328.20 €
	Résultat	+ 38 605.95 €
	Résultat antérieur	+ 76 906.66 €
	Résultat cumulé	+ 115 512.61 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	47 656.83 €
	Recettes de l'exercice	34 032.40 €
	Résultat	- 13 624.43 €
	Résultat antérieur	- 161.92 €
	Résultat cumulé	- 13 786.35 €
	Restes à réaliser recettes	20 287,00 €
	Restes à réaliser dépenses	26 971,00 €
	Résultat définitif (besoin de financement)	- 20 470.35 €

Le compte administratif de l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

B. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public.

C. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 2021,

Considérant les résultats cumulés,

Considérant les restes à réaliser,

DECIDE l'affectation suivante sur le budget 2022:

- besoin de financement en investissement : 20 470.35 €

- Report en fonctionnement : 95 042.26 €

D VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2022.

1) <u>Fonctionnement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	266 197.26 €
2) <u>Investissement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	180 981.35 €

La section s'équilibre en dépenses et recettes à 180 981.35 € (82 820.92 € en 2021). Cette augmentation budgétaire s'explique par la réhabilitation complète du Presbytère, devenu vacant en 2021. D'importants travaux sont à prévoir avant d'envisager une nouvelle location.

Ainsi, 80 000 € ont été budgétés dans un premier temps avec un recours à l'emprunt d'un montant de 50 000 €.

D'autres investissements, en cours doivent être achevés : adressage, sécurisation de l'école par le changement des grilles, travaux dans le logement de la Poste et installation d'une borne incendie dans le Bourg.

Certains conseillers interrogent sur la pertinence de réhabiliter le Presbytère compte-tenu du montant des travaux à prévoir. Pourquoi pas une vente dont le revenu permettrait de réaliser d'autres travaux sur la commune. Afin de permettre un choix éclairé, une estimation de la propriété sera sollicitée auprès d'une agence immobilière et des devis de travaux demandés à des artisans locaux.

Le budget est adopté à l'unanimité.

II / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2022 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	3 336.35 €
	Recettes de l'exercice	7 323.95 €
	Résultat	+ 3 987.60 €
	Résultat antérieur	+18 177.72 €
	Résultat cumulé	+ 22 165.32 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	1 193.00 €
	Recettes de l'exercice	1 803.00 €
	Résultat	+ 610.00 €
	Résultat antérieur	+ 3 601,06 €
	Résultat cumulé	+ 4 211.06 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion dressé par le comptable public.

B VOTE DU BUDGET 2022 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1) <u>Fonctionnement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	31 737.32 €
2) <u>Investissement</u>	
dépenses : 357,00 €	
recettes : 4 752,06 €	

III / VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- MAINTIENT les taux 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- * Taxe foncière (bâti) 27.19 %
- * Taxe foncière (non bâti): 7.12 %
 - * CFE: 9.68%

IV / EMPLOYES COMMUNAUX

1. Délibération fixant les ratios promus/promouvables

Le Maire rappelle au conseil qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2022, le ratio pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

ADOpte cette proposition à l'unanimité.

2. Création de deux emplois permanents

Mme Loiseau et M. Gallois, employés communaux, peuvent prétendre chacun à un avancement de grade, à savoir :

Filière technique : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Filière administrative : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

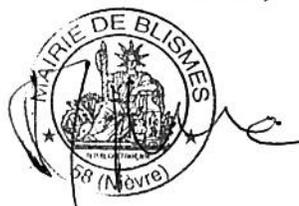
Le conseil municipal approuve la création de ces deux postes.

QUESTIONS DIVERSES.

Bussy : une petite construction a été implantée sur une partie du domaine public. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire afin de régulariser la situation.

Vaumery : il sera demandé au propriétaire de retirer des poutres installées le long de la départementale qui présentent un risque accidentogène

Pour extrait conforme,
Le Maire,



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 avril 2022

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusés : Anne-Sophie AUROUSSEAU qui a donné procuration à Marc PERRIN
Grégory SIROU qui a donné procuration à Denis LAUFÉRON

I / LOGEMENT DE LA POSTE

Suite au départ de Martine GENTIL, des travaux doivent être envisagés avant la remise en location. : salle de bains, remise aux normes électricité, peinture.

Electricité : le devis présenté de M . Lejault est accepté : montant HT 2 749.54 €

Plomberie : réfection totale de la salle de bains, pose d'un nouvel évier dans la cuisine, installation d'une VMC .

Peinture salle à manger et cuisine : elle sera réalisée par l'employé communal.

Une cuisine intégrée ainsi que le poêle de la cuisine ont été laissés par Mme Gentil. Le conseil décide de reprendre ce matériel pour la somme de 400 €.

II / VACANCE DU POSTE DE 1^{ER} ADJOINT

Suite à la démission de Mme Gentil, et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'adjoint.

De ce fait, le tableau du conseil municipal se trouve modifié, et M. Marc DANGUIS est promu 1^{er} adjoint.

III / TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire informe le conseil qu'une seule entreprise, à savoir COLAS, a répondu à l'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes pour les travaux de voirie 2022.

Il est constaté une forte augmentation du montant des travaux, dépassant l'estimation faite en début d'année et, concernant la commune de Blismes, le droit de tirage ne couvre pas le montant des travaux.

Le conseil ne souhaite pas faire un choix ayant trop peu d'informations et un délai trop court de réflexion.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

